

www.appy-histoire.fr

La communauté protestante de
Lacoste
sous l'Ancien Régime



Georges Pons

Les Appy, de 1450 à 1550
Les Appy du Pouet

Ce document m'avait été donné par Georges PONS le 9 janvier 1982.

Les Appy, de 1450 à 1550

Le nom de Appy (ou Apy, Apie, Api) est très fréquent dans les villages proches du Luberon. J'en ai trouvé à Bonnieux, à Puyvert, à Lourmarin, à Mérindol, à Cabrières d'Aigues et même plus loin, à Sénas, à Velaux, à La Roque d'Anthéron, à Roussillon, etc. Mais la plus forte densité se trouve à Lacoste, les autres branches se rattachant presque toute au tronc lacostin.

Les plus anciens actes où ils paraissent sont de la seconde moitié du XV^e siècle, ce qui confirme l'hypothèse d'Audisio ¹ sur une implantation certaine et importante de Piémontais en Provence entre 1450 et 1550. En effet, un des premiers Appy signalés est : « *Johannes Apy pedemontano... de Turis de Lucerne* » à Bonnieux en 1479 ² ; à la même époque et dans le même village on trouve : *Bartholomeus Apy*, époux de *Guillometa Medici*, mort dans le courant de 1479 ³.

À la même époque, je note, à Lacoste, un *Estienne Apie* qui prend à *novel bail* de Rostaing Lieutaud « *ung jardin canabier au quartier de baume Vaysson (?)* » en 1471 ⁴ ; trois ans plus tard le même prend, toujours à *novel bail*, de Barthélemy d'Aurel « *une petite maison avec son tènement ... à la rue St Trofème, confrontant la rue à deux parts, maison de Jehan Cayrussi* », et « *une terre avec aire et crotte joignant, confrontant le cimetière St Trofème et un hermas au-dessous de l'église* » ⁵. Une autre inféodation, de la même année, nous apprend qu'*Estienne* possédait déjà quelque bien au quartier du *Valenc* ⁶.

Outre cet *Estienne*, habitaient à Lacoste, un *Antoine* cité en 1474 ⁷ et 1479 ⁸. Il est probablement un ancêtre d'*Estienne Appy* cité dans la procédure contre le Barbe Griot ⁹ car les biens de cet Antoine figurent, tous, sur le manifeste des « *hoirs d'Estienne* » dans le terrier de Lacoste en 1553 ¹⁰. Noté aussi un *Raymond Api* ¹¹.

À la génération suivante, je trouve un autre *Estienne Api*, laboureur, habitant La Coste, qui épouse, suivant contrat de mariage du 17 octobre 1518, *Françoise Dugo* (sans

¹ . Gabriel Audisio, "Un aspect des relations entre le Piémont et la Provence aux XV^e et XVI^e siècles : les Vauvois", in *B.S.H.P.F.*, 1975, p 487.

² . AD Vaucluse - notariat de Ménerbes fonds Davoust-Michottey, vol. 3, 5^e cahier 1^{er} part. g., *Arrendamentum* du 12 mai 1479 et *emptio* du même jour au même folio, verso - Actes reçus par Jean Augier, n^o à Bonnieux.

³ . Dans le même fonds, devant le même notaire, il emprunte 4 florins et 6 gros à *Trophime Milones* le 22 mars 1477 (vol 1, 5^e cah., p 2 dr.) ; deux mois plus tard, le 16 mai, il prête 6 florins à *Barthélemy Arthaud*, aussi de Bonnieux (même vol. 7^e cah. 2^e part. dr.) ; après cela, il se contente d'emprunter : 8 fl. à *Siffredy Roustagni* le 19.09.1477 (*ib.* 10^e cah., 3^e 1/3 dr.), 10 et 30 gros le 03.02.1478 (vol. 2, 2^e cah. 2^e part. dr.), à *Trophime Milonis* le 21.07.1478 (même vol. 6^e cah., 2^e part, dr.), 12 fl. à *Siffredy Rostagny* (même vol., 8^e cah., 2^e part. g.) ; puis il concède procurations à ses créanciers : *Rostagny* le 30 avril 1479 (vol. 3, 5^e cah., f^o 2 dr.), *Milonis* le 21 .11.1478 (vol. 2, 8^e cah., 2^e part. dr.) ; il est déjà mort quand sa femme passe compromis avec les *Médicy* (vol. 3, 6^e cah., 2^e part. g.).

⁴ . AD Vaucluse, notariat d'Apt, fonds Pondicq, vol.320, *Remarque des écritures de Jérôme Taulier n^o*, en date du 02.07.1471.

⁵ . *Ibidem*, à la date du 26.08.1474.

⁶ . *Registre des nouveaux baux*, encarté dans le 1^{er} registre "divers" du fonds Laurens, d'Apt aux AD Vaucluse - Du 16.12.1474 à Jean Perrotet : Estienne confronte l'hermas donné en *novel bail*.

⁷ . Il prend à *novel bail* 4 sommées d'hermas au *Valenc* avec *Pierre Salenque*, le 30.12.1474 (Laurens divers, n^o 1, déjà cité).

⁸ . AD Vaucluse, fonds Davoust-Michottey vol. 3, 5^e cah., 2^e part. dr. - Il emprunte 3 fl. à *Thome Marrendelly*, de Bonnieux, le 02.06.1479, et prend à rente des biens de ce dernier le 03.12.1479 (*ib.*, 8^e cah., 1^{ère} part. g.).

⁹ . Gabriel Audisio, *Le barbe et l'inquisiteur*, Edisud, 1979, p 98, 102, 103, 131.

¹⁰ . À en croire Laurens divers 1 (déjà cité) ; pour ma part, je n'ai pas trouvé de manifeste au nom de ces hoirs dans ce terrier qui se trouve au Musée Calvet en Avignon.

¹¹ . AD Vaucluse, fonds Davoust-Michottey, vol. 76, dernier f^o, achat le 23.12.1467 par *Raymondus Api*, de Lacoste, à noble *Barthélémy Docelin* - Acte de Mathurin Péron n^o d'Oppède.

doute Hugon), fille de feu Jean, de Gargas ¹². Sauf confusion avec un autre *Estienne*, il aurait acquis des biens ou passé actes entre 1513 et juin 1532, soit 5 mois avant que le nom d'un *Estienne Appi* apparaisse dans la procédure que l'inquisiteur Jean de Roma instruisit contre le Barbe Griot. En faveur de cette thèse, il y a le fait que les poursuites ont eu lieu seulement 14 ans après le mariage et que les actes ne parlent que d'un *Estienne Appy* ; s'il y en avait eu plusieurs, à la même époque, à Lacoste, on aurait précisé : « *le Vieux* », « *le Joyne* », ou bien « *filz de X ou de Y* ». Contre ce fait, il y a une donation faite par *Pierre Perrotet*, de Lacoste, à *Marie*, femme de *Stephani Appie* du 29.12.1515 ¹³. Il n'est pas exclu qu'*Étienne*, veuf de cette *Marie*, se soit remarié avec *Françoise Dugo* en 1518 ¹⁴.

Estienne Appi avait un frère, *Valérian*, marié à *Catherina*... Il mourut en 1513, laissant deux enfants en pupillarité : *Catherina*, âgée de 6 ans, et *Raymond*, sans doute plus jeune encore. Ce prénom m'incline à penser qu'*Estienne* et *Valérian* étaient peut-être fils de *Raymond*. Mais, là encore, ce n'est qu'une hypothèse ¹⁵.

Les Appy du Pouet

Je ne sais pratiquement rien sur l'auteur de cette branche, sinon qu'il se prénommaient *Guillaume*, était fils d'*Estienne* ¹⁶, frère de *Simon*, *Georges*, *Phelip* et *Valentine*, et marié à *Catherine Ripert*, de Cabrières d'Aigues ¹⁷. Il vivait encore en 1553, puisqu'il figure en nom propre sur le livre terrier dressé cette année-là. Par contre, en 1573 il était déjà mort.

Sa maison de ville se trouvait au *Tour Sobeyran* et devait être assez humble car elle est bien peu alivrée (1 fl. 6 s). Ses héritiers ou lui-même la vendirent à *Ysabeau Serre*, veuve de *Facy Besson*.

Il possédait sa part du corps de vigne de la *Tascarède*, soit 7 fossoirées (environ 1,38 ha) et du pré du *Valenc*, soit une sochoirée (environ 25 a) et un petit verger à l'*Escabassat*, le tout au terroir de La Coste.

¹² . AD Vaucluse, fonds Geoffroy, vol. 82, f° 116v.

¹³ . Cet acte du 29.12.1515 est au f° 126 du vol. 128 du fonds Geoffroy ; il a été reçu par Pierre Frilhet.

¹⁴ . Sur cet *Estienne*, on peut voir aux AD Vaucluse, fonds Geoffroy :

- vol. 122, f° 323v (échange de mai 1518) ;

- vol. 123, f° 393v (acte du 22.11.1518), f° 13 (achat du 13.08.1525), f° 28 (achat du 20.12.1526), f° 310 (achat du 14.09.1526) ;

- vol 125, f° 173v (achat du 19.08.1531), f° 165 (achat du 04.06.1532) et f° 176 (achat du 21.08.1531).

À noter aussi qu'il comparait au sein de l'« *honorabili parlamento hominum castri de Costa* » le 19 novembre 1519, où furent arrêtées les dispositions relatives au pâturage de la montagne, au régime des eaux de La Coste avec le Seigneur (cf bibliothèque Inguimbertaine, fonds Simiane, liasse III).

¹⁵ . Sur Valérian, on peut voir aux AD Vaucluse, fonds Ricou (de Cucuron), vol. 641 (notariat de Pierreggüe, M^e Tresmaillès) des prêts faits par lui le 22 octobre 1509 à *Pierre Gauthier*, à *Jacques Ayassot* et *Jean Rostaing*, tous de La Coste (3 actes), et dans le fonds Geoffroy, vol. 124, f° 177v (achat du 26 mars 1510) et au vol 118, f° 103, l'organisation de la tutelle de ses enfants mineurs devant *Elzias Gassini*, juge de La Coste.

¹⁶ . Le livre terrier de 1553, dont il sera parlé plus loin, indique « *une sochoirée du pré de Symond, son frère* » ; or *Symond* est frère de *Valentine* (cf fonds Davoust-Michottey, vol. 39, f° 259, de 1593), et cette *Valentine* est fille d'*Estienne* (cf son testament : fonds Geoffroy, vol. 570, f° 160).

¹⁷ . Cette union est attestée par un acte du 28 janvier 1597 où *Anthoyne Appy*, fils de *Guillaume* est dit aussi fils de *Catherine Ripert* (cf fonds Davoust-Michottey, vol. 41, f° 233, de 1597).

Par contre au terroir de Goult, il avait un plus important tènement au lieu-dit « *le Pouet* », soit au-delà de St-Véran depuis La Coste et sur la droite de la route. Il y avait là une grange (on dirait une "bastide"), une source avec bassin pour rouir le chanvre, pré, terres et vignes joignantes pour la plupart ¹⁸.

Je lui connais 5 enfants : *Anthoyne*, qui fera souche ; *George* ; *Marguerite*, qui fera souche ; *Claude* et *Rachel* ¹⁹.

Anthoyne Appy, aîné des fils ²⁰ de *Guillaume* et *Catherine Ripert*, épousa *Catherine Mallan*, fille de *Jehan* (de *Giraud*) et *Georgette Bonine*. Cette union ne fut pas précédée d'un contrat et j'en ignore la date exacte ; pris de remords et craignant sans doute des difficultés après sa mort, *Anthoyne* passa une *ratification de mariage* ... après avoir testé.

Catherine Mallan appartenait à une famille plus aisée que les *Appy*, ce qui s'avéra bien commode dans la situation que je vais rapporter ²¹.

Anthoyne, après la mort de son père, exploita les biens de ce dernier en commun avec son frère *Georges*, resté célibataire. Puis vinrent les guerres de Religion et les deux frères s'engagèrent courageusement et à fonds, mais ces combats ne leur furent pas favorables : *Anthoyne* fut fait prisonnier et rançonné de 80 écus sol, dont son beau-père fit l'avance ²².

Nous avons vu qu'*Anthoyne* testa dès le 11 octobre 1574 ; il dut mourir peu après laissant 3 enfants en pupillarité ²³. Sa veuve dut arrenter son bien et se défendre dans bien des procès notamment avec la sœur puis la nièce du défunt ; il est vrai qu'*Anthoyne* avait joui sans partage d'un patrimoine commun et s'était fait tirer l'oreille pour donner à sa sœur ses droits de légitime, ou partager la succession de *Georges*.

Sa veuve devait lui survivre longtemps puisqu'elle testa le 23 février 1616 ²⁴.

¹⁸ . Le tènement était d'environ 7 saumées de terre (soit 1,75 ha) et 7 journaux ½ de vigne (soit 1,60 ha) si l'on additionne les divers items de l'acte de partage de la succession de Guillaume (cf fonds Davoust-Michottey, vol. 41, f° 49v).

¹⁹ . Claude et Rachel survécurent à leur père mais étaient déjà mortes, sans alliance et *ab intestat*, le 8 décembre 1573 où *Anthoyne* doit bailler en paye à sa sœur *Margueritte* ses droits sur la succession de leurs sœurs (cf fonds Geoffroy, vol. 337, f° 234).

²⁰ . Je lis, en effet, dans le partage du 3 février 1597 dont il sera parlé plus avant (fonds Davoust-Michottey, vol. 41, f° 49v), « *Anthoyne & George Appy, frères* », et non l'inverse.

²¹ . Dans le terrier de 1553 (Musée Calvet à Avignon, n° 1782), ces biens couvrent 23 items avec 2 maisons rue Basse, 18 fossoirées de vigne (3,60 ha) et autant de terre.

²² . AD Vaucluse, fonds Geoffroy, vol. 566, f° 704, du 15.12.1586.

²³ . Cet acte, que je n'ai retrouvé que sous forme de "brève", presque illisible, est au fonds Geoffroy, vol. 337, f° 303.

²⁴ . Fonds Davoust-Michottey, vol. 41, f° 116 ; son fils est déjà mort ; elle lègue 120 l. à sa fille *Marye*, épouse de *Mathieu Orcière*, de Cabrières d'Aigues, 12 l. à sa petite-fille *Catherine Orcière*, et instaure héritière universelle son autre fille *Ysabeau*, femme de *Jehan Jehan*.

Voir, sur *Anthoyne* :

- fonds Geoffroy, vol. 337, f° 234 : il baille en paiement, le 08.12.1573 diverses terres à sa sœur *Margueritte* pour sa légitime des biens paternels et ses droits sur les successions de leurs sœurs Claude et Rachel (il fut fait rapport à la masse de ces biens lors du partage définitif du 03.02.1597) ;

- fonds Geoffroy, vol. 337, f° 305 : ratification de son mariage le 03.08.1574, acte presque illisible ("brève") ;

- fonds Geoffroy, vol. 567, f° 123 : arrentement de la bastide du *Pouet* à *Constant Gaudin*, fils de *Poncet* et à sa femme *Jeanne Yrissonne* (16.02.1587) ;

- fonds Davoust-Michottey, vol. 38, f° 566 : sa veuve achète, le 25.11.1591, une cour près le *Portail de la Font* ;

- fonds Davoust-Michottey, vol. 41, f° 38 : transaction est intervenue à propos du supplément de légitime dû à *Margueritte Appy* à qui son neveu verse, le 28.01.1597, 2 écus de 60 sous.

Il fut père de *Jehan, Marye* et *Ysabeau*.

Mes notes sur *Jehan Appy*, fils d'*Anthoyne* et de *Catherine Mallan* seront, par la force des choses très brèves : il était encore mineur lorsque mourut son père, en 1574, sans doute. Il l'était encore en 1593²⁵, et même en 1597²⁶. Dès lors, deux hypothèses : il est né au plus tard en 1572²⁷, ou il était "insensé" ou "prodigue" ; je penche pour la première hypothèse, car sa mère est qualifiée de "tutrice" et non de "curatrice"²⁸. Une chose est sûre : en 1607 il était déjà mort et *ab intestat* puisque ses sœurs se partagent la succession paternelle²⁹.

Ysabeau Appi, sœur du précédent, épouse, le 19 août 1597 *Jehan Jehan*, dit "le Joyne" (jeune) pour le distinguer de son aîné qui portait le même prénom ; *Jehan* était fils d'*Anthoine Jehan* et *Florette Chambonne*, tous deux originaires d'Aurel (Vaucluse ou Drôme ?). Ils habitèrent la maison acquise, avec d'autres biens de messire *Mathieu Messan* par *Anthoyne Jehan*, et située au *Portait des Chèvres*. Elle fut seule héritière de sa mère et, par elle de *Jehan Malan*, de *Giraud*, et acheta la part de sa sœur *Marye*. C'est par elle que la branche du *Pouet* se poursuivit, sous un autre nom.

J'indique ici brièvement sa descendance connue sur 2 générations :

1° - *Charles*, marié le 27 juin 1644 à *Marguerite Bernard*, de Cadenet ; peut-être s'installa-t-il dans cette localité ?

2° - *N...* qui épouse *Jehan Garnier*, de Lauris³⁰ ;

3° - *Catherine*, mariée le 19 février 1631 à *Pierre Bernard*, fils de *Jehan* et *Anne Palenc*, dont elle eut :

- *Mathieu*, marié le 07.08.1661 à *Marthe David* (qui se remariera à *Jehan Appy*, fils du notaire *Jehan* en 1679) et qui lui donna deux enfants :

- *Pierre* (v. 1670 - 22.05.1700), s.p. de *Marguerite Martin* ;

- *Suzanne*, née 22.10.1675, morte avant sa mère

- *Anne* qui épouse :

a) *Jehan Orcel*

d'où *Jean*, marié en 1681

b) *Pierre Meilhe*.

4° - *Margueritte* qui épouse :

a) *Jehan Bas* le 18.12.1642 ;

b) *Pierre Hugon* le 07.06.1650 ; elle ne paraît pas avoir eu descendant et mourut le 10.01.1687.

5° - *Pierre* qui épouse par contrat reçu par Granier n^{re} à Goult³¹, *Magdeleine Baridon* vers 1643 et testa le 27.04.1653 ; il fut père de *Isabeau*, *Jehan* et *Daniel*.

²⁵ . Fonds Davoust-Michottey, vol. 39, f° 215, de 1593 : quittance réciproque à sortie de bail avec *Constans Gaudin*, fermier du *Poet*.

²⁶ . Acte de partage du 03.02.1597.

²⁷ . La majorité, dans les deux sexes, était de 25 ans.

²⁸ . Le mot de "curateur" était réservé aux incapables majeurs.

²⁹ . Fonds Davoust-Michottey, vol. 43, f° 24, de 1607 - acte du 30.01.1607 reçu par M^e Gassin.

³⁰ . Au fonds Davoust-Michottey, vol. 48, f° 88, de 1628 : on trouve une quittance de *Jehan Garnier*, de Lauris, à son beau-père *Jehan Jehan "Joyne"* pour 180 l. restant dues sur les 420 l. prévus au contrat de mariage.

³¹ . Fonds Davoust-Michottey, vol. 53, f° 153, de 1643 : *Pierre Jehan* quittance 62 l. à *Amiel* et *Pierre Baridon*, fils d'*Estienne*, à compte de la dot fixée au contrat de mariage reçu par feu Michel Granier, notaire à Goult ; noter que le testament de *Pierre* est au fonds Davoust-Michottey, vol. 57, f° 507, de 1649, et celui de *Magdeleine Baridon* au même fonds vol. 58, f° 1, de 1653.

Marye Appy, fille d'*Anthoyne* et *Catherine Malan* est encore moins connue que ses frère et sœur. Je sais seulement qu'elle avait épousé *Mathieu Orcière*, de Cabrières d'Aigues, dont elle eut au moins une fille, *Catherine*, qui reçut un legs de 12 l. de sa grand-mère maternelle. Les seuls actes où elle intervient sont le partage de la succession paternelle, la quittance réciproque avec sa mère, ainsi que le testament de cette dernière, tous actes déjà évoqués.

Georges Appi, fils de *Guillaume* et de *Catherine Ripert* eut un début d'existence fort simple : travailleur de terre aux côtés de son père, puis de son aîné, *Anthoyne*, avec qui il exploita « *en comung et par indivis* » le patrimoine familial. *Anthoyne* se maria ; lui, non. Peut-être était-il encore trop jeune ; n'oublions pas, en effet, que l'âge moyen de nuptialité pour l'homme, en Provence, dans la seconde moitié du XVI^e siècle est de 27 ans ³².

Mais il était difficile d'e vivre modestement et pacifiquement son temps lorsque sa naissance coïncidait avec le massacre de Mérindol, Cabrières, Lacoste, que l'on a assisté au massacre des catholiques à Lacoste en 1562 ³³, vu la femme de Jacques Ayassot brûlée toute vive au même endroit cette même année et que l'on appartient à une vieille famille vaudoise ³⁴.

Ne soyons donc pas surpris de le voir s'enrôler avec les troupes protestantes qui entrèrent en campagne, sur les bords de la Durance en 1567. *Georges* dut se joindre au corps d'armée commandé par Mauvans puisqu'il « *s'en alla à la guerre en France* » ³⁵ au lieu de remonter avec Cipières sur Sisteron.

Depuis lors nul ne le vit, ou plus exactement : « *Il n'est despuys revenu et ne s'en est ouy nouvelles despuys que aulcungs de ce lieu le visrent entrer en conflit de bataille... et, de ce temps, se donna plusieurs grandes batailles, entre aultres celle de Montcontour* ». Je pense que ce nom n'a pas été vainement évoqué. Cela situerait la mort de *Georges Appy* au 3 octobre 1569 dans cette boucherie où périrent de 10 à 12 000 protestants commandés par l'Amiral de Coligny. Mauvans ayant été tué à Mensignac le 30 octobre 1568, j'incline à croire que *Georges Appy* servait à Moncontour sous Montbrun au sein de l'infanterie d'avant-garde composée de régiments d'arquebusiers.

La succession de *Georges* ne fut partagée entre ses neveux qu'en 1597 et encore sous la condition « *de régir, administrer & gouverner en père de famille la part le concernant des biens partagés & luy en rendre les fruictz, tels que de raison* » ³⁶.

³² . Voir sur ce point : Pierre Chaunu, *Le temps des Réformes - La Crise de la Chrétienté - L'éclatement 1250-1550*, notamment p 69.

³³ . Je parle de massacre de catholiques à Lacoste car Pithon-Curt, *Histoire de la Noblesse du Comtat-Venaissin*, t. III, p. 323, (éd. Laffitte reprints, 1970) note que Marc de Simiane, fils du Seigneur de La Coste fut tué dans ce lieu par les calvinistes en 1562. Mais le P. Justin n'en parle pas ni d'autres historiens que j'ai lus.

³⁴ . N'oublions pas que tout me porte à croire que *Georges* était le petit-fils d'*Estienne* qui recevait les barbes dans sa *fugaigne* du *Vallin* ; cf Audisio, *Le barbe et l'inquisiteur*, op.cit., et Jean Sambuc "Documents sur le procès de Jean de Roma", *B.S.H.P.F.* 1963 p.181 et ss.

³⁵ . Voir fonds Davoust-Michottey, vol. 41, f^o 49v et ss, pour les citations et, pour la bataille de Moncontour, le *Mémoire militaire de la bataille de Moncontour livrée le 3 octobre 1569, avec un plan*, par Louis-Henri Fulgence Janin - Brest Proux, 1841, 43 p.

³⁶ . Partage du 03.02.1597 au fonds Davoust-Michottey.

Marguerite Appy, fille de *Guillaume* et *Catherine Ripert* se maria à *Jaume Tamisier*, qui ne paraît pas originaire de Lacoste, mais s'y fixa, achetant une maison de *Denys Gauthier*.

Elle ne dut pas vivre longtemps et son mari se remaria à *Anne Ayassot* dont il eut un fils qui continua la lignée et fut passementier.

Margueritte n'intervint que dans un seul acte, celui du 8 décembre 1573, où son frère lui remit divers biens en paiement de sa légitime et de ses droits dans les successions de ses sœurs *Claude* et *Rachel* ³⁷.

Sa mort se situe entre cette date et le 3 février 1597 ³⁸, sa fille et seule héritière, *Ysabeau Tamisier*, déjà mariée à *Pierre Bernard*, fils d'*Anthoyne* et *Auriasse Michelle*, traite définitivement avec la veuve de son oncle *Anthoyne* et règle définitivement le problème qui séparait les deux branches.

Comme je l'ai fait précédemment pour les descendants par les femmes de la famille Appy, j'indique à présent la descendance d'*Ysabeau* et de son mari, lequel était passementier :

- une fille, *Margueritte*, mariée le 27.03.1617 ³⁹ à *Barthélémy Martin*, fils de feu *Domenge* et feu *Anne Ayassote* qui, lorsqu'il testa, le 03.09.1626 ⁴⁰, était père de :

- a) *Pol*, né vers 1617 ;
- b) *Pierre*, né vers 1621
- c) *Jehan*, né vers 1623.

Margueritte, pour sa part, était encore vivante en 1649 où elle reçoit, le 29.11 un legs de son neveu *Pierre Martin* ⁴¹ ;

- un fils, *Jehan*, passementier comme son père, qui testa le 11.02.1631 ⁴², mais dont la succession ne fut partagée qu'en 1662 ⁴³, et eut de *Louyse Baridon*, épousée le 23.02.1625 ⁴⁴:

- a) *Pierre*, né vers 1627, marié le 01.08.1662 à *Isabeau Robert*, de Gordes, fille de *Louys* et *Magdeleine Peyron*, d'où :
 - Louis* (BP 03.09.1673) ;
 - Pierre* (BP 11.08.1675) ⁴⁵.

b) *Estienne*, né vers 1630, déjà mort en 1662 ;

c) *Louys*, qui testa le 22.08.1686 ⁴⁶ et fut marié, d'abord le 01.08.1662 à *Marye Robert* ⁴⁷, de Gordes, sœur de la précédente, d'où est issue :

Madeleine Bernard.

Puis avec *Isabeau Serre*, de qui sont issus

Pierre et *Jacques Bernard*.

d) *Jacques Bernard*

³⁷ . Fonds Geoffroy, vol. 999, f° 222, ou vol. 337, f° 234.

³⁸ . Fonds Davoust-Michottey, vol. 41, f° 49v à 61v et annexe.

³⁹ . Même fonds, vol. 46, f° 136, de 1617.

⁴⁰ . Même fonds, vol. 47, f° 227, de 1626.

⁴¹ . Même fonds, vol. 57, f° 492.

⁴² . Même fonds, vol. 49, f° 25.

⁴³ . Même fonds, vol. 61, f° 195.

⁴⁴ . Même fonds, vol. 47, f° 92, de 1625.

⁴⁵ . AD Vaucluse - BMS Mérindol - Cahiers du ministre Poyet pour les 2 dates signalées.

⁴⁶ . Fonds Davoust-Michottey, vol. 65, f° 36, de 1686.

⁴⁷ . Même fonds, vol. 61, f° 135, de 1662.